

**ÉTAT DES LIEUX**

La CdP20 a décidé de poursuivre le Processus d'examen technique (PET) et ses Réunions d'experts techniques (RET) sur les opportunités à potentiel d'atténuation élevé, y compris celles présentant des co-avantages en matière d'adaptation, de santé et de développement durable dans la période 2015-2020. Les principales conclusions des RET de 2015 sont compilées dans le document technique FCCC/TP/2015/4/Add.2 du 16 octobre 2015.

Le projet de décision sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020 est contenu dans le document informel ADP.2015.11.InformalNote du 10 novembre 2015, qui comprend également le projet de texte de l'accord et les décisions l'accompagnant.

La référence au niveau d'ambition à prévoir avant 2020 dans le projet de texte de l'accord se trouve dans l'article sur le bilan global, dont une proposition suggère qu'il ait lieu après « l'examen de la mise en œuvre accélérée pré-2020 ».

Dans la section sur le renforcement des capacités dans le projet de décision donnant effet à l'accord, une option liée à l'amélioration de la mise en œuvre du renforcement des capacités dans les pays en développement propose que le programme de travail mette en œuvre les mesures de renforcement des capacités recommandées par la décision sur le niveau d'ambition pré-2020.



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21-CMP11

média/terre
système d'information mondial francophone
pour le développement durable
www.mediaterre.org

**QUESTIONS CLÉS ENTOURANT LA NÉGOCIATION
DU PROJET DE DÉCISION SUR LE NIVEAU
D'AMBITION À PRÉVOIR PRÉ-2020****Concernant la hausse des efforts d'atténuation**

Les opinions divergent quant au fait d'inviter les pays développés à rehausser le niveau d'ambition de leurs engagements en matière d'atténuation dans le cadre des Accords de Cancún et à les rendre conformes aux niveaux requis par la science, notamment en supprimant les conditionnalités.

Concernant le renforcement du PET

Les opinions diffèrent quant à l'opportunité de lancer un PET sur l'adaptation. Les opposants suggèrent d'aborder ces idées et les enseignements reçus du PET actuel dans le cadre des organes pertinents et existants de la Convention.

Concernant le soutien accru

Les opinions divergent quant à la question de conduire, en 2016 et 2017, un examen des écarts de mise en œuvre des engagements d'atténuation des pays développés et de l'appui fourni en matière d'adaptation et de moyens de mise en œuvre.

Concernant la mise en œuvre accélérée

Les opinions diffèrent quant à la question de lancer ou non un processus de mise en œuvre accéléré pour la mise en œuvre pré-2020, dans la période 2016-2020.

Concernant l'engagement des parties prenantes

Les opinions divergent quant à la création d'une plate-forme pour soutenir et renforcer les connaissances, les pratiques et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales.

> ACTUALITÉS**LE SOMMET DU G20 DE 2015**

Le Sommet du G20 s'est tenu les 15 et 16 novembre 2015 à Antalya, en Turquie. Abordant le sujet des changements climatiques, les dirigeants des pays du G20 ont affirmé, dans leur communiqué final, leur volonté d'aboutir à un accord de Paris « juste, équilibré, ambitieux, durable et dynamique », et reflétant le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, compte tenu des diverses circonstances nationales. Le communiqué souligne l'importance de l'action du secteur énergétique pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation des investissements dans les technologies des énergies propres, et le soutien à la recherche et au développement. Dans ce cadre, les dirigeants du G20 se sont accordés sur un soutien accru au financement de l'efficacité énergétique sur une base volontaire. En outre, ils ont réaffirmé leur engagement à rationaliser et à supprimer progressivement les subventions inefficaces aux énergies fossiles encourageant une consommation inutile à moyen terme, tout en tenant compte du besoin de soutenir les populations pauvres.

LETTRÉ OUVERTE AUX CHEFS D'ÉTAT

Le 16 Novembre 2015, un groupe de chefs d'entreprises et de figures de la société civile, mené par la « B team », a publié une lettre ouverte aux chefs d'État en faveur d'un accord ambitieux sur les changements climatiques. La lettre signée par 22 dirigeants issus du monde entier constate que la science, les coûts économiques et les risques sociaux des changements climatiques sont de plus en plus clairs, et insiste que garantir un objectif à long terme à l'issue de la CdP21 devrait être en conséquence « une priorité personnelle et urgente » des chefs d'État.

Les signataires de cette lettre y déclarent qu'un objectif à long terme facilitera la mobilisation des ressources économiques et humaines, et incitera le secteur privé à investir et à innover pour atteindre la décarbonisation de l'économie mondiale à la vitesse et à l'échelle requises.

RÉUNION MINISTÉRIELLE 2015 DE L'AIE

La réunion ministérielle 2015 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) s'est tenue les 17 et 18 novembre, sous le thème « L'innovation pour un avenir énergétique propre et sûr ». Le communiqué ministériel sur l'énergie et les changements climatiques met en évidence cinq opportunités clés pour réduire les émissions du secteur énergétique et pour avancer la date du pic d'émissions mondiales : l'amélioration de l'efficacité énergétique des secteurs de l'industrie, du bâtiment, et du transport; la suppression des centrales à charbon les moins efficaces; l'augmentation des investissements dans les technologies d'énergies renouvelables (dont l'énergie hydroélectrique); l'élimination progressive des subventions inefficaces aux utilisateurs finaux des énergies fossiles; et la réduction des émissions de méthane issus de la production de pétrole et de gaz. Dans le cadre de la CdP21, les ministres ont appelé à une reconnaissance explicite de la nécessité d'une transformation énergétique pour atteindre

les objectifs climatiques. Ils ont également promis leur appui aux négociateurs pour conclure un accord ambitieux.

RAPPORT DE LA CCNUCC SUR L'ACTION CLIMATIQUE

Le 18 novembre 2015, la CCNUCC a publié « Climate Action Now – un résumé pour les décideurs politiques 2015 », tirant ses conclusions de ses Réunions d'experts techniques (RET) tenues en 2014 et 2015 sous le Processus d'examen technique (PET). Ce rapport offre des exemples de politiques de différents pays offrant un potentiel d'atténuation élevé et pouvant être mises en œuvre avant 2020.

Le document identifie des solutions et meilleures pratiques politiques, classées en six thématiques prioritaires : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le transport, l'utilisation et le stockage du carbone, les gaz à effet de serre autres que le CO₂, et l'utilisation des terres. Le rapport souligne le rôle des mesures de coopération nationales et internationales ainsi que l'importance des acteurs non-étatiques, et suggère que la mise en place de politiques efficaces dans ces six thématiques ferait progresser des objectifs dans 15 autres domaines cruciaux économiques, sociaux et environnementaux.

NOTE DE SCÉNARIO POUR L'ADP 2-12

Les Co-présidents de l'ADP Ahmed Djoghlaif (Algérie) et Daniel Reifsnnyder (États-Unis) ont publié le 20 novembre une note de scénario pour la réunion de l'ADP 2-12, prévue du 1er au 5 décembre, conjointement à la CdP21. La note explique que l'ADP 2-12 a pour objectif la mise au point du projet du paquet climat de Paris, comprenant un projet d'accord et un projet de décision sur l'axe de travail 1 (l'accord de 2015) et l'axe de travail 2 (l'ambition pour l'avant 2020). Ce travail sera finalisé au niveau de hauts-fonctionnaires puis transmis à la CdP pour examen complémentaire et adoption. La note de scénario détaille le mode de travail prévu et précise que le groupe de contact et les sous-groupes se réuniront tous les jours et publieront leurs avancées sur le site internet de l'ADP. Dans la note, les Co-présidents suggèrent que la plénière d'ouverture de l'ADP ait lieu le 29 novembre à 17h00, et que les premières réunions des sous-groupes aient lieu le 30 Novembre de 19h00 à 21h00. Ils proposent également que le groupe de contact de l'ADP se réunisse le 1er décembre à 10h00. Les Co-présidents indiquent que si une Partie s'oppose à l'emploi du temps proposé, la plénière de l'ADP aura lieu le 1er décembre à 10h00 et les sous-groupes ne travailleront pas auparavant. Postérieurement à la publication de la note, et suite à des consultations avec le Bureau de la COP, il a été confirmé que la plénière de l'ADP aurait lieu le 29 novembre.

La note indique aussi qu'une version révisée du texte sera disponible le 4 décembre, afin de permettre au groupe de contact de l'ADP d'étudier le texte avant de le transmettre à la CdP le 5 décembre.

> À SUIVRE

Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, 27-29 novembre, Malte.

21e session de la Conférence des parties à la CCNUCC, 30 novembre - 11 décembre, Paris.

pour plus d'information: gillian@iisd.org et ifdd@francophonie.org